



Vie économique

Pour la défense du commerce local

L'appel à candidatures du restaurant des Ruines n'a pas permis de trouver un repreneur à ce stade. Nous avons malgré tout utilisé ce temps pour diffuser l'information auprès de différents réseaux comme la fédération des hôteliers, les écoles d'hôtellerie et relayer auprès de nombreux contacts.

Pas un jour ne se passe sans que des Milonais ou des habitants du territoire ne me parlent du restaurant et m'interrogent sur la date de réouverture.

Je vais proposer au conseil municipal de continuer à chercher jusqu'à ce que nous trouvions un porteur de projet qui sera motivé et dont le projet pourra nous convaincre de lancer ensemble l'aventure. Cela me semble essentiel pour la dynamique touristique donc économique de la commune en prenant un risque mesuré. Ne rien tenter m'est inimaginable.

Comme pour le supermarché ou la boulangerie, ces démarches prennent du temps. Je suis consciente des difficultés du secteur dans le contexte actuel. Mais le fait que la commune puisse accompagner l'implantation d'un restaurateur me semble une chance qui devrait permettre de lever des freins à l'installation en minimisant les risques pour le porteur de projet.

Saluons la première année d'ouverture de la boulangerie le Fournil de l'Ourcq et du salon de coiffure New'tif qui ont réussi chacun à trouver leur public au sein des autres commerces milonais.

Nous espérons que Youssef pourra rouvrir rapidement O Royal Tacos suite aux dégâts très importants que l'établissement a subi après l'inondation du 12 octobre.

Le commerce dans nos petites villes est fragile, c'est pourquoi il est important de dire et de répéter que **consommer local est la seule chance de le voir perdurer et prospérer.**

Devoir de mémoire • Cérémonie du 11 novembre



Je tiens à remercier les enfants, leurs enseignants et parents, nos porte-drapeaux, nos gendarmes et pompiers pour leur présence fidèle à nos côtés lors des cérémonies commémoratives.

Réunis au pied du monument aux morts, élus, anciens combattants de toutes les générations du feu, enfants des écoles, nous ne sommes pas seulement la garde des morts, nous sommes d'abord les sentinelles des vivants.

Nous avons terminé cette cérémonie en pensant à ceux qui nous y ont accompagnés durant de nombreuses années et qui ne sont plus là, Sylvie Berthelley qui avait repris le drapeau de son papa Michel, et aussi André Bazia qui a régulièrement prononcé le discours en mémoire des cheminots à la gare de La Ferté-Milon.

Céline Le Frère
Maire de La Ferté-Milon



Spectacle de Noël
Mercredi 11 décembre à 17h
au gymnase

Embarquez pour un voyage extraordinaire au cœur d'un pays imaginaire avec :
La Magie des Elfes.

Ce spectacle envoûtant offre un spectacle visuel époustoufflant, avec des décors féériques incluant notamment un magnifique arbre, des changements de costumes magiques et des apparitions mystérieuses de fleurs et de foulards. Mais ce n'est pas tout : des véritables animaux tels que des perroquets, des colombes, des perruches et un lapin viennent également participer à cette expérience magique.

Distribution des chocolats par le Père Noël après le spectacle.



Les vœux du Maire
Samedi 11 janvier à 17h
LA SALLE (salle des Pêtes, 1^{er} étage)
rue Montolon
Cérémonie ouverte
à tous les Milonais

DÉCEMBRE 2024

Dimanche 8 décembre

Marché campagnard sur l'île Lamiche de 8h à 13h



Dimanche 8 décembre

À l'occasion du marché campagnard, un moment festif sera proposé autour d'un chocolat et d'un vin chauds offerts par la commune, à partir de 10h30.



L'inauguration de la crèche et des décorations de Noël se fera en musique.

Retrouvons-nous pour partager ce moment convivial

Mercredi 11 décembre

Spectacle de Noël "Elfia" au gymnase à 17h



Vendredi 13 décembre

Marché de Noël du lycée Potel



JANVIER 2025

Samedi 11 janvier

Cérémonie des vœux à la salle des fêtes à 17h

Dimanche 12 janvier

Marché campagnard sur l'île Lamiche de 8h à 13h



CCAS

À l'occasion des fêtes de fin d'année, le CCAS a décidé d'attribuer diverses dotations



Les Milonais et Milonaises de plus de 65 ans et non-imposables sur le revenu recevront un bon d'achat d'un montant de 60 € pour une personne seule ou 80 € pour un couple.

Pour recevoir ces bons d'achat utilisables auprès des commerçants milonais, présentez-vous au secrétariat de la mairie, avant le 10 décembre 2024, muni de votre avis de non-imposition ou présentant un montant d'imposition avant déduction inférieur ou égal à 700 €.



Tous les Milonais ayant plus de 65 ans recevront deux entrées gratuites pour assister à la projection du film de leur choix durant l'année 2025 au cinéma Jean Racine.

Les foyers bénéficiaires au cours de l'année de dotations alimentaires servies par la Croix Rouge ou par les Restos du Cœur recevront un chèque cadeau d'une valeur de 50 € pour une personne seule augmentée de 15 € par personne à charge. Il n'est pas nécessaire de se signaler pour recevoir cette dotation, les bénéficiaires étant identifiés par les partenaires.



Ces diverses dotations seront adressées aux bénéficiaires pour le 20 décembre.



Galette des Rois du CCAS

Nous partagerons la galette des Rois le samedi 18 janvier. Une invitation vous sera envoyée courant décembre.



CCRV Travaux

Suite à la mise à jour d'un aléa technique, les travaux de la rue de Verdun sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Le mot de l'opposition Collectif avenir et progrès

Dans ce dernier Milon Info de 2024, toute notre équipe vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Depuis notre dernière tribune, nous avons été pris à partie par une adjointe (Mme Mas) et un adjoint (M. Andrieux). Bien entendu, nous restons déterminés à nous exprimer librement, estimant que nous n'avons de comptes à rendre qu'aux habitants de la ville.

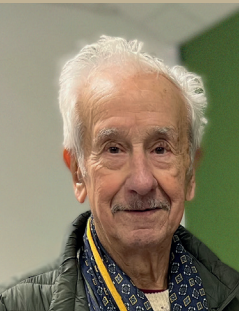
Nous tenons à rebondir sur quelques informations communiquées. Tout d'abord, suite au dernier éditorial de madame le maire, nous sommes d'accord : l'entretien des fossés n'est pas à l'origine de cette crue, MAIS AURAIT PU L'ATTÉNUER.

Nous rappelons toutefois que l'article L. 215-14 du Code de l'environnement impose aux propriétaires d'assurer un entretien régulier des cours d'eau, un entretien réalisé dans un souci de réduction des risques pour les biens et les personnes, et de préservation de la qualité des cours d'eau. La commune n'étant pas au-dessus des lois, cela s'impose pour elle aussi, concernant les rus et fossés communaux.

Également, l'article L. 125-2 du Code de l'environnement impose, dans les communes exposées à un risque majeur, une obligation d'information par l'État et la commune auprès des citoyens concernés (mesures de prévention, de protection, de sauvegarde...). Or, bien que notre commune soit concernée par un PPRI (plan de prévention des risques d'inondation) depuis 2009, rien n'a été mis en place.

En complément de l'article de M. Andrieux dans le Milon Info d'octobre au sujet de l'entretien des espaces communs, nous précisons qu'en vertu des articles L. 2213-1 et L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales, dans le cas de routes départementales traversant une commune, le Département en assure la gestion, mais c'est aux maires d'assurer la commodité et la sûreté du passage dans les rues, ce qui comprend notamment le nettoyage, l'éclairage, l'enlèvement des encombrants, y compris dans les caniveaux et sur les trottoirs. Bien que la maire puisse déléguer l'entretien des trottoirs aux riverains, l'entretien des caniveaux est de sa compétence, petite précision concernant les rues Saint-Waast, de Meaux, de la Cité, de la Chaussée, de Villers, et l'avenue de Verdun.

HOMMAGE



André Bazia (1931-2024) s'intéressait beaucoup aux activités de la commune depuis son emménagement à la retraite. Il a adhéré au Club Jean Racine et a participé à la création du livre "Les Balades Milonaises". Il avait une passion pour l'histoire, surtout locale et un intérêt particulier pour la Seconde Guerre mondiale qu'il a vécu, enfant, à Nogentel.

Avec Nicole Bentz, Jean-Michel et Marie-Christine Clamour, il a fait des recherches approfondies pendant plusieurs années et ensemble, ils ont édité le livre : "La Seconde Guerre mondiale à La Ferté-Milon et ses environs". André y a consacré tout un chapitre à sa plus grande passion, le Chemin de Fer.

Il était président honoraire de la Fédération des cheminots retraités de Meaux.

Sa présence discrète, bienveillante et sa connaissance de la vie de la commune vont nous manquer.

Réponse aux personnes qui estiment que le projet du multi-accueil a coûté trop cher et que le choix de réhabiliter l'ancien logement des instituteurs était au mieux une erreur au pire une incompétence.

Face à ce besoin d'accueil du jeune enfant en complément des assistantes maternelles depuis de longues années sur notre territoire, deux choix se présentaient à nous.

Choix 1 : Ne rien faire et laisser l'offre en l'état ; effectivement c'est plus simple et vous ne risquez pas d'être critiqué.

Choix 2 : "faire" et "être au service de la population que nous représentons comme notre mandat d'élus nous y invite. C'est ce à quoi nous avons travaillé depuis 2017. Avant même la fusion des communautés de communes, les communes et l'association des Familles Rurales se sont interrogées quant à l'évolution de la halte-garderie Roule Bout'Chou, à l'échelle de la communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon. Fin 2016, un diagnostic a permis d'étudier les besoins du territoire et l'adéquation avec l'offre présente.

C'est tout naturellement à l'issue de ce diagnostic que l'ensemble des partenaires se sont accordés dans le projet d'évolution de la halte-garderie en un multi-accueil, renforcé par le fait que les locaux n'étaient plus en conformité.

Dans cette hypothèse : 2 choix s'offraient à nous également ; construire neuf ou réhabiliter du patrimoine communal.

Construire neuf : sur un terrain vierge ? Alors que la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et toutes les nouvelles mesures d'urbanisme nous obligent à densifier les centres, à éviter les constructions utilisant des surfaces naturelles afin de limiter l'impact carbone du secteur de la construction. Démolir pour reconstruire n'avait pas non plus de sens, ce bâtiment étant amianté (ce coût était fixe) et sa surface étant adéquate. Réhabiliter est évidemment la bonne solution.

Réhabiliter : mais quel bâtiment réhabiliter ? Or celui choisi offre plusieurs avantages :

- ✓ Rentrer dans notre feuille de route Petite Ville de Demain et obtenir 80% de subventions ce qui n'aurait pas été le cas pour un bâti neuf.
- ✓ Entretien plutôt que démolir le patrimoine communal notamment dans des endroits aussi stratégiques que celui des écoles.
- ✓ Il était vacant et avait besoin d'entretien lourd : dans tous les cas un coût pour la commune.
- ✓ Il possède la surface adéquate par rapport aux besoins.
- ✓ Il reste dans le cadre du parcours de l'enfant puisque proche des écoles où les enfants iront plus tard.
- ✓ Le stationnement est déjà présent.
- ✓ Il reste du foncier autour lui permettant une extension si les besoins de la population venaient encore à croître.

Avant de prendre cette décision, nous nous sommes renseignés sur les prix des structures neuves équivalentes en qualité, c'est-à-dire aussi bien isolées, pourvues d'équipements utilisant les énergies renouvelables, tel que c'est notre cas (panneaux photovoltaïques, pompe à chaleur air/eau).

Leur coût de construction/m² est supérieur, allant jusqu'à 3 000 € HT/m². Même en incluant nos contraintes structurelles sur cet ancien bâtiment de logement qui était très cloisonné et le sujet de l'amiante, nous n'aurions pas pu avoir un tel niveau de qualité en construction neuve.

Nous avons travaillé sur les plans de concert avec l'architecte, la PMI, les élus de la commission enfance jeunesse et les professionnels de la halte-garderie.

L'avènement d'un dossier de ce type demande de la concertation, de la patience, de la persévérance, rien à voir avec ce qui peut se pratiquer dans le domaine privé pour répondre à certaines remarques ou interrogations.

En conclusion, je pense que nous pouvons être fiers de cette belle réalisation, issue du travail collaboratif avec de nombreux interlocuteurs, dont les usagers et les encadrants sont ravis puisque déjà après quelques jours d'utilisation, la puéricultrice a constaté le nouvel épanouissement des enfants dans ce nouvel environnement.

Céline Le Frère

L'hiver approchant Ayez le réflexe citoyen

En application de l'arrêté municipal n°3368 du 21 décembre 2010 portant obligation de déneigement des trottoirs.

Nous vous demandons de déneiger vos trottoirs. Cette neige devra être déposée sur la bordure du trottoir sur une largeur maximum de 1 mètre.

De plus en cas de glace ou de verglas, vous devez gratter et nettoyer les trottoirs de manière à prévenir les accidents et assurer une circulation normale des piétons.

Pour cela vous pouvez utiliser du sel ou du sable.

Marc Andrieux

Inauguration du multi-accueil

Les nouveaux locaux des Bout'choux ont été inaugurés le 16 novembre en présence de la Sous-Préfète, de la CAF, de Familles Rurales mais aussi de nombreux élus.

Tous se sont félicités de voir ce nouvel équipement performant pour l'accueil des jeunes enfants. La journée portes ouvertes a permis de faire découvrir à tous les lieux et de prendre de nouvelles inscriptions.



TÉLÉTHON 2024

" LE MUSCLE AU SERVICE DE CEUX QUI N'EN ONT PAS "

Le téléthon a été avancé d'une semaine soit les 29 et 30 novembre 2024.

À cette date certaines de nos associations avaient, en relation avec leurs fédérations, prévu des activités durant la semaine précédant l'événement.

Toutes ces animations sont ouvertes au public.

Lundi, mercredi et vendredi de 17h à 20h

CMHM dans la salle d'haltérophilie : Fil rouge et tombola

Pour le football et les diverses activités de la MJC retrouvez-les lors de leurs séances d'entraînement et d'animations.

Vendredi 29 novembre au gymnase

Dés 17h30
19h

Grande Zumba Kid

Tournoi de handball avec buvette au profit du Téléthon.

Samedi 30 Novembre

De 17h à 18h

Tir à l'arc (près du stade)

compétition avec les archers milonais.

Samedi 30 novembre et dimanche 1^{er} décembre

Collecte de dons lors du Marché de Noël organisé par la MJC à la salle polyvalente.

Une urne a été mise en place en mairie pour recevoir vos dons et les différentes collectes.

Animations, buvettes et dons au profit du téléthon !

Même 1€ permettra de faire avancer la recherche.

Soignons nombreux à participer à cet événement.

VIE ASSOCIATIVE

FOOTBALL

Chers membres, chers amis, nous sommes ravis de vous annoncer plusieurs nouvelles excitantes pour ce mois-ci. Tout d'abord, nous avons le plaisir de vous informer que notre club ouvrira prochainement un espace baby-foot spécialement dédié aux enfants de moins de 6 ans. Nous espérons que cette nouvelle initiative permettra aux plus jeunes de découvrir et d'apprécier ce sport dès leur plus jeune âge.

Nous souhaitons également partager avec vous le formidable moment que nous avons vécu avec les jeunes de notre club lors de notre visite au club de l'US Pays du Valois. Grâce à leur aimable invitation, nos jeunes ont eu l'opportunité de participer en tant qu'escort kids avant leur match de N3. Ce fut une expérience inoubliable pour eux, remplie de joie et de fierté. Un immense merci à Piscine by Nuno et Les Trésors de Laeti pour leur générosité. Grâce à leur don, notre équipe fanion a pu recevoir un magnifique jeu de maillots. Votre soutien est inestimable et contribue grandement à l'épanouissement de notre club.

Nous vous rappelons que **notre brocante annuelle se tiendra le 4 mai 2025**. C'est un événement clé pour notre communauté, et nous espérons vous y voir nombreux pour partager ce moment convivial.

Enfin, à l'approche des fêtes de fin d'année, notre président, Bruno Landelle, tient à vous adresser ses meilleurs vœux. Que cette période soit remplie de joie, de bonheur et de prospérité pour chacun d'entre vous. Merci à tous pour votre engagement et votre soutien continu. Ensemble, nous faisons grandir notre club. Sportivement, ASMF.



MJC

Dimanche 15 décembre

Randonnée pédestre. Départ à 14h sur le mail.

Vendredi 20 décembre

Concert piano et violon des élèves d'Isabelle, salle Corot à 18h30.

HALTÉROPHILIE (CMHM)

Le 14 décembre 2024 se déroulera le Critérium national d'haltérophilie, première qualification pour les championnats de France. Début de la compétition 10h30 au gymnase de La Ferté-Milon.

Nous profiterons de l'événement pour fêter le 25^e anniversaire du club, présenter le vitrail de 1896 offert par Rolf et Bruno Maier et remettrons les challenges Rolf Maier et Yanick Gricourt en présence de personnalités, retrouvez-nous vers 18h30.



Racine à Notre-Dame de Paris

Événements et célébrations prévus pour les journées des 7 et 8 décembre ainsi que pour la semaine d'inauguration, marquant une réouverture historique pour Notre-Dame de Paris

Parmi plusieurs dizaines de manifestations, sacrées ou profanes, destinées à accompagner le retour à la vie de la cathédrale parisienne après le dramatique incendie d'avril 2019, il en est une qui s'adresse directement aux Milonais, et cela dès avant Noël.

Le 11 décembre prochain, en effet, une messe solennelle (télévisée) présentera le poème symphonique Cantique de Jean Racine, que Gabriel Fauré créa en 1884 à l'âge de dix-neuf ans, une œuvre à la profondeur spirituelle exceptionnelle, bien connue dans la ville natale de notre "divin poète".

L'interprétation en sera confiée à la Chorale des Compagnons de Notre-Dame composée de quatre-vingts artisans, artistes et acteurs divers du chantier de restauration du monument, soucieux d'exprimer ici leur engagement et leur foi. À cette occasion sera également célébré le centenaire du compositeur.

Certainement, un moment intense pour tous les Milonais, partagés entre recueillement musical et célébration racinienne au plus haut niveau.

La municipalité remercie Alain Arnaud pour nous avoir relayé cette information.

CLUB JEAN RACINE

Notre **assemblée générale se tiendra le mercredi 22 janvier 2025**. Le lieu est à déterminer. Les informations seront affichées chez les commerçants et sur les supports de communication de la commune.

Si les activités du Club Jean Racine vous intéressent, venez nous retrouver. Les inscriptions peuvent se faire le mercredi après-midi entre 14h et 17h au 1 rue St-Lazare (maison à côté de l'école) ou par mail à l'adresse suivante : clubjean-racine@orange.fr ou au 06.27.55.92.99

Denise Meunier, présidente et le bureau

AU FIL DES ANS

En novembre, la lenteur des jours d'automne n'empêche pas notre musicien d'égayer les résidents de la maison de retraite qui ont chanté sur des airs d'antan toujours si bien orchestrés par François.

Quant au mois de décembre ce sont d'autres sons qui accompagneront les résidents isolés dans leur chambre : un couple de musiciens, l'un à la contrebasse et l'autre à la flûte traversière, improvisent une musique de chambre pour chacun d'eux. Puis un concert sera donné pour l'ensemble des résidents.

Nous n'oublions pas de fêter les anniversaires des résidents nés au quatrième trimestre et un spectacle de transformistes accompagnera la remise des cadeaux, les chocolats de Noël et le goûter traditionnel.

Joyeuses fêtes à toutes et à tous !

Mireille Létouffé, présidente



Mairie de La Ferté-Milon

29, rue de la Chaussée 02460 La Ferté-Milon

© 03.23.96.70.45

Accueil du public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

et l'après-midi sur rendez-vous, le samedi de 9h à 12h

BULLETIN N°159 DÉCEMBRE 2024 - JANVIER 2025

Directrice de publication : Céline Le Frère, maire de La Ferté-Milon

Les textes fournis par les associations et autres le sont sous la responsabilité des auteurs • Version numérique téléchargeable sur www.lafertemilon.fr • IPNS •

Ne pas jeter sur la voie publique.